

CANADIAN FEDERATION OF CHIROPRACTIC REGULATORY AND EDUCATIONAL ACCREDITING BOARDS
LA FÉDÉRATION CHIROPRACTIQUE CANADIENNE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE
ET D'AGRÉMENT DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Politique d'évaluation éthique de la recherche
(Approuvée par le conseil d'administration le 31 mars 2007)

La fédération chiropratique canadienne des organismes de réglementation professionnelle et d'agrément des programmes d'enseignement (la fédération) a le mandat d'aider les organismes de réglementation provinciaux et territoriaux à protéger l'intérêt public.

La fédération a également pour mission de promouvoir la recherche en santé dans le respect de normes supérieures d'excellence et d'éthique. C'est pourquoi la fédération a adopté l'Énoncé de politique des trois Conseils (IRSC, CRSNG et CRSH) : Éthique de la recherche avec des êtres humains.

De façon plus précise, la fédération est d'avis que toute recherche menée sur des êtres humains vivants doit être analysée et approuvée par un Comité d'éthique de la recherche (CÉR) avant le début de la recherche, conformément à l'Énoncé de politique des trois Conseils.

Avant d'entreprendre une recherche mettant en cause des êtres humains vivants, un chiropraticien agréé doit obtenir l'approbation écrite d'un comité d'éthique de la recherche canadien régi par un programme chiropratique agréé, une université, un institut de recherche associé, un hôpital ou, s'il y a lieu, du Comité d'évaluation éthique de la recherche de son organisme de réglementation chiropratique provincial ou territorial.

IRSC – Instituts de recherche en santé du Canada

CRSNG – Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada

CRSH – Conseil de recherches en sciences humaines du Canada

(Nota : Vous trouverez en annexe de cette politique l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains.)